

FICHE D'INFORMATIONS DE LA PARCELLE SELECTIONNÉE

DONNÉES DE RÉFÉRENCE

Commune	RUEIL-MALMAISON
Référence cadastrale	92063 AD526
Adresse Terrain	115 RUE ESTIENNE D ORVES

INFORMATIONS CADASTRALES

PROPRIÉTAIRE(S) PARCELLE

NOM / ADRESSE	Compte communal +05444	Identité du propriétaire COMMUNE DE RUEIL MALMAISON	Adresse du propriétaire HOTEL DE VILLE DE RUEIL MALMAISON 92500 RUEIL MALMAISON
---------------	---------------------------	--	--

TERRAIN

ETAT	Bâtie	SURFACE (m²)	15800 m²
------	-------	--------------	----------

RÉGLEMENTATION

ZONAGES DE LA PARCELLE

Nom	Type	Commentaires
ULb	PLU	Les zones UL correspondent aux zones d'espaces verts, de loisirs, de sports et d'accueil.

SERVITUDES APPLICABLES A LA PARCELLE

Nom	Type	Commentaires
Aléa retrait et gonflement des argiles : niveau moyen	PPR	Aléa retrait et gonflement des argiles : niveau moyen
Plan de prévention du risque inondation (PPRI) des Hauts-de-Seine : zone C (zone urbaine dense)	PRISQ	Plan de prévention du risque inondation (PPRI) des Hauts-de-Seine : zone C (zone urbaine dense)
Périmètre délimité en application de l'article L151-32	SAU	Le terrain est situé dans le périmètre où les normes de stationnement bureaux sont minorées (art. L 151-32)
Périmètre délimité en application de l'article L151-34	SAU	Le terrain est concerné par un périmètre de 700m autour des sorties de la gare RER
Zone de protection radioélectrique	SUP	Servitude de protection des centres de réception radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles (PT1)

PERIMETRES CONCERNANT LA PARCELLE

Nom	Type	Commentaires
Périmètre de droit de préemption urbain simple Bénéficiaire du droit : Établissement public Territorial PARIS OUEST LA DEFENSE	DP	DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SIMPLE Bénéficiaire du droit : Établissement public Territorial PARIS OUEST LA DEFENSE
Règlement de publicité (RLPi) : secteur de publicité numérique interdite	ECO	Règlement de publicité approuvé le 8 février 2021 : secteur de publicité numérique interdite
Règlement de publicité (RLPi) : zone ZP1a	ECO	Règlement de publicité approuvé le 8 février 2021 : zone ZP1-a
Bruit	TVB	Servitude d'isolement acoustique au voisinage des voies de circulation.

Infiltration imposée - Zone assez favorable à l'infiltration	TVB	Gestion des eaux pluviales : l'infiltration des eaux pluviale est imposée
--	-----	---

TAXES

Nom	Type	Commentaires
Taux communal majoré : 10 %	TAX	Taux communal majoré : 10 %